

## FILS ALCOOLO DÉPENDANT EN SITUATION DE GRAVE DANGER

---

Par Profil supprimé Postée le 09/02/2015 10:04

Bonjour

Je suis le père d'un adulte de 30 ans vivant dans notre foyer. Celui-ci a une forte dépendance à l'alcool et au cannabis sa situation s'aggrave de jour en jour. Il a déjà fait un délirium, des comas et une crise d'épilépsie, suivi d'une visite aux urgences avec une sortie dans la journée ! Il me semble en grand danger. je souhaite savoir que faire ? Mon fils me dit qu'il a RDV avec un centre de lutte contre les addictions le 16 Février (centre Emile Roux à Limeil Brévanne) basé sur le volontariat. Je doute de sa volonté ou de son impuissance à s'en sortir. Que faire car il y a urgence il est en grand danger. Tous les jours il sombre dans un coma alcoolique. Peut t'on le faire hospitaliser d'office dans une structure adaptée à ce genre de situation ?

Cordialement

---

### Mise en ligne le 11/02/2015

Bonjour,

Nous comprenons, à sa juste mesure, la souffrance générée par la situation de dépendance de votre fils. Il est en effet pénible d'assister impuissant, et de façon répétée, aux dérives et aux conduites à risques d'un proche.

Nous observons pourtant que votre fils semble mener des démarches visant à le faire prendre en charge pour ses addictions. Nous pensons que c'est positif et qu'il est très important de valoriser ces démarches et de le soutenir.

Nous entendons vos doutes et nous vous comprenons. Vos doutes se fondent, peut-être, sur des déceptions, des engagements non honorés mais il faut garder constamment à l'esprit que votre fils reste le principal acteur de sa vie. Ce n'est que lui qui peut lui donner un tournant, même si votre aide reste importante.

Toute démarche de soin est basée sur le volontariat qui est la règle et la garantie d'un résultat efficace. L'exception à cette règle volontaire des soins est l'hospitalisation de force que l'entourage peut demander (soins psychiatriques à la demande de tiers) ou à défaut des proches, le préfet ou le maire du lieu où se trouve l'intéressé en danger. Dans les deux cas vous retiendrez que son accord n'est pas nécessaire, mais aussi que cette procédure est exceptionnelle. D'autre part il faut que deux médecins attestent de cette dangerosité pour lui-même ou les autres.

Nous vous invitons à continuer le dialogue pour le soutenir et le motiver pour son rendez-vous à venir. Vous pouvez vous faire aider par des professionnels des centres d'alcoologie, notamment celui que devrait fréquenter votre fils à Limeil-Brévannes, qui vous soutiendront et conseilleront sur l'attitude à adopter ou à ne pas adopter avec votre fils afin de mieux l'aider. Cette aide s'intitule soutien familial et nous vous conseillons de l'envisager en prenant rendez-vous.

Nous n'avons pas omis le caractère "urgent » de votre demande et là aussi nous vous comprenons. Très clairement, si votre fils se met en situation de coma alcoolique, il est question d'urgence qu'il faut régler toutes affaires cessantes car il est en danger.

Cependant, il semble qu'il ait besoin d'une prise en charge s'inscrivant, plus ou moins, dans la durée et peut-être même d'envisager également une post cure pour l'aider à mieux se consolider et rester plus déterminé. Pour être admis en post cure il faut, au préalable, être sevré.

Nous vous suggérons de vous rapprocher du centre d'addictologie de Limeil-Brévannes ou, si vous le souhaitez, vous rendre à ce lien de notre site pour disposer d'autres adresses.

Vous pouvez échanger avec d'autres parents ou d'autres personnes qui ont ou ont eu à traverser des problématiques similaires à la vôtre sur notre forum à ce lien.

Pour une écoute ponctuelle, un premier soutien, une aide et au besoin une réorientation vous pouvez nous joindre par tchat (anonyme et gratuit) via notre site ou nous appeler au 0 980 980 930 (appel non surtaxé) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Bon courage pour votre fils et bien cordialement.

---